

# UN REBRANDING POUR ADAMAS



Fin 2020, le cabinet Adamas est devenu Adaltys. Un rebranding à l’occasion des cinquante ans du cabinet. « *Changer de nom, c’est symboliquement montrer que l’on a compris les besoins des clients du monde d’aujourd’hui, que l’on se renouvelle et que l’on se modernise, sans renier ce que l’on a été* », pour Gilles Le Chatelier, associé Adaltys.

Quatre questions à Anne-Laure du Chattel, directrice de la communication.

## JA - Qu’est ce qui a motivé ce rebranding ?

**ALDC** - Cette évolution marque avant tout l’ambition d’un cabinet qui porte avec lui cinquante ans d’histoire et qui continue de construire l’avenir du conseil juridique. Adaltys souhaite porter la mixité de chacune de ses expertises en droit public et privé afin d’élaborer des solutions intégrant et globales.

Le cabinet Adaltys symbolise à la fois l’héritage d’excellence d’Adamas, mais aussi une volonté de projeter le cabinet au-delà des attentes contemporaines et des exigences du marché juridique. Entretenir une adaptation constante de ses solutions, répondre à l’évolution des attentes des clients, tout en conservant le socle de fondamentaux techniques et humains, représentent autant d’éléments de sa réputation.

## JA - Adamas était devenue une marque, étiez-vous en recherche de renouvellement, de rajeunissement ?

**ALDC** - Effectivement, c’était une belle marque, forte d’un historique de cinquante années d’excellence. Mais c’était aussi une marque dont l’image conservait un double ancrage « droit public » et « Lyon ».

Or, notre projet est de proposer un accompagnement multi-service, combinant le droit public et le droit privé dans les secteurs où nous avons développé une expertise forte. Et de proposer ce service sur le territoire national dans sa totalité (nous avons cinq cabinets en France : Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Rennes) et en Chine (nous avons deux bureaux historiques à Pékin et Shanghai).

## JA - Que représente, que signifie ce nouveau nom ?

**ALDC** - L’inspiration vient de la combinaison de *ad* en latin, et *alto* en italien, signifiant « vers le haut ». La consonance en « ys » s’est imposée pour des raisons de différenciation.

Et le « y » est une lettre qui nous tenait particulièrement à cœur, car elle représente bien l’hybridité que nous incarnons : les deux barres du y sont comme les deux branches droit privé/droit public qui ne forment ensuite qu’une…

Le chantier de la recherche du nouveau nom nous a amenés à envisager des dizaines de noms, issus de plusieurs sessions de *brainstorming*. Malgré la complexité du travail à distance dicté par la crise sanitaire, nous avons souhaité impliquer tout le monde